

Le 20 mars 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a informé le Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque & Seignanx de l'arrêt du projet de Plan Climat Pays Basque.

Un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un outil de coordination des actions permettant la transition énergétique des territoires. Il a pour objectif d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

Chaque PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique, via les thématiques suivantes :

- La réduction des consommations et les productions d'énergies renouvelables
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux (amélioration de la qualité de l'air)
- La séquestration du CO₂
- La vulnérabilité au changement climatique

Le Plan Climat Pays Basque (PCPB), arrêté en février 2020, expose la stratégie retenue par la Communauté Pays Basque pour répondre aux objectifs nationaux en matière de transition écologique et énergétique.

Le Bureau du Syndicat a pris connaissance avec intérêt de ce Plan le 18 juin 2020. Au regard de l'articulation forte attendue entre ce document et le SCoT Pays Basque & Seignanx, il paraissait essentiel de partager également ces analyses avec les élus nouvellement investis qui auront à piloter et approuver le SCoT à terme. Ce Plan Climat était donc à l'ordre du jour du premier Bureau de la nouvelle mandature, le 1^{er} octobre 2020.

Le Président a souligné l'important travail de mobilisation de la CAPB et des acteurs locaux dans ce projet, mené dans un délai particulièrement contraint.

Le Syndicat n'a pas souhaité considérer ce Plan par le prisme de la hiérarchie des normes, mais par le niveau des ambitions qu'il affiche. La stratégie qu'il fixe fait écho aux enjeux auxquels le SCoT devra répondre.

L'élaboration de ce SCoT est en cours. Il vise à agir simultanément sur la réduction des émissions de CO₂ générées par le modèle de développement local et sur l'augmentation des capacités locales de captation du carbone, tout en veillant à la qualité du cadre de vie de tous. Rechercher la neutralité carbone semble la seule voie pour garantir la résilience du Pays Basque et du Seignanx.

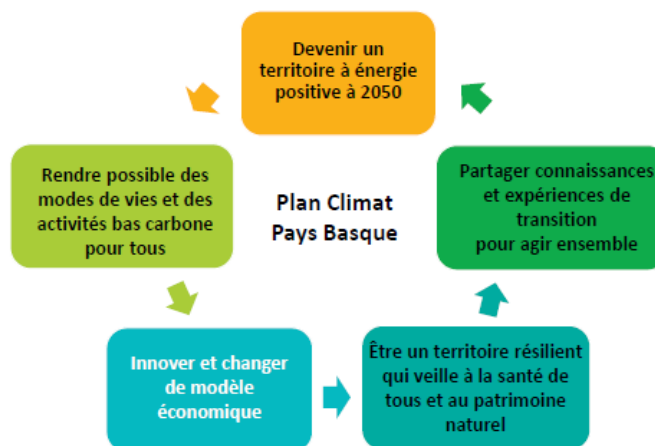
Mais cette perspective est exigeante et nécessite l'engagement et l'alignement de tous les acteurs sur les mêmes priorités et les mêmes échéances. Le SCoT Pays Basque & Seignanx s'inscrira dans cette trajectoire, sur les champs qui le concerne et avec les moyens qui sont les siens.

I. UNE AMBITION CONJOINTE | PCAET ET SCOT SE FIXENT LE MEME CAP, UN TERRITOIRE RESILIENT ET NEUTRE EN CARBONE EN 2050

Le scénario retenu par le territoire pour guider son PCAET est celui d'un Pays Basque à énergie positive en 2050, résilient et bas carbone, à l'instar des engagements nationaux.

Les enjeux identifiés dans le Plan Climat Pays Basque posent les défis à relever à l'horizon 2050. Ils font largement écho aux réflexions déjà en cours dans le cadre de l'élaboration du SCoT Pays.

En effet, le SCoT Pays Basque & Seignanx fera des enjeux climatiques et énergétiques un axe central de son projet. Parce que le cadre réglementaire l'y invite mais surtout parce que les élus du Syndicat ont largement fait remonter cette ambition dans les travaux menés depuis 2018 et que la nouvelle mandature relaie fortement cette préoccupation.



➔ AFIN DE FACILITER LA TRADUCTION DES AMBITIONS DU PCAET DANS LE SCOT, LE SYNDICAT SOUHAITERAIT QUE :

1. L'enjeu de la séquestration du carbone soit d'avantage exploré, ou à défaut que les travaux à engager soient plus explicites et les porteurs de projets mieux identifiés.
2. L'analyse des vulnérabilités du territoire face aux changements climatiques soit approfondie, et territorialisée en fonction des différentes activités du territoire.
L'instauration d'un Conseil scientifique semble de nature à favoriser ce travail.
Pour l'élaboration du SCoT, la connaissance actuelle semble insuffisante. Une approche prospective des capacités d'adaptation du territoire, qui tienne compte de l'évolution des ressources énergétiques et la raréfaction/évolution des matières premières nécessaires au tissu économique, s'avérerait particulièrement utile.
3. Le PCAET précise la territorialisation des ambitions et du programme d'actions.

➔ AFIN D'ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET, LE SYNDICAT PROPOSE QUE :

1. Le Conseil Scientifique puisse accompagner les travaux d'élaboration du SCoT, et permette un élargissement du périmètre de ses travaux, a minima au Seignanx.
2. Le travail d'élaboration du SCoT contribue à approfondir les enjeux d'adaptation des territoires et des milieux au changement climatique.

La limitation de la consommation foncière est un critère notable du Scénario volontariste retenu par le PCAET. Le SCoT pourra mener l'analyse des dynamiques locales de « consommation foncière » et fixer les objectifs d'optimisation des usages du foncier les plus à même de répondre au PCAET tout en tenant compte des spécificités du territoire.

Concernant la sobriété foncière, le Syndicat s'est étonné que le scénario du PCAET repose sur l'hypothèse « Zéro artificialisation nette » à partir de 2035. Les critères du « zéro artificialisation nette », sont discutés et discutables. Ils laissent entrevoir une lecture simpliste du développement urbain basé sur la seule densification. Alors que les élus et acteurs locaux affirment plutôt leur volonté de promouvoir la sobriété foncière, tout en privilégiant les

solutions fondées sur la nature, en particulier en ville et dans les opérations quelles que soient leurs échelles, afin de garantir la santé et le bien être des habitants même si cela doit se traduire par des densités ou des intensités urbaines plus nuancées.

Les objectifs d'aménagement et d'évolution du modèle de développement méritent d'être posés plus explicitement dans le PCAET. Le rôle de la planification stratégique et de l'aménagement du territoire apparaît en creux dans toutes les pièces du document, alors qu'un travail considérable est à accomplir localement pour déployer et concrétiser les principes d'un aménagement circulaire et d'un territoire bas carbone en 2040, et neutre en carbone en 2050.

➔ LE SYNDICAT S'INTERROGE SUR LE ROLE QUE LE PLAN CLIMAT PAYS BASQUE SOUHAITE FAIRE PORTER CONCRETEMENT AU SCoT

Le Syndicat s'est engagé, avec la fiche-action 2.2, à agir en faveur d'un territoire bas-carbone et, plus généralement pour un aménagement du territoire intégrant les enjeux climat-air-énergie.

L'Axe 2, « (A)ménager : planifier et construire le territoire post-carbone » gagnera en lisibilité si le PCAET précise à quel document de planification (SCoT ou PLUi), il souhaite faire porter tel objectif ou tel niveau de responsabilité. La bonne articulation des documents de planification est la meilleure garantie d'atteindre ces objectifs, mais pour cela il convient de clarifier ce qui est attendu de chacun.

II. UNE METHODE A PROMOUVOIR | LA DEMARCHE INITIEE PAR LE PCAET GUIDERA L'ELABORATION DU SCoT

La démarche ouverte, en particulier vis-à-vis du tissu associatif, de la population et du Conseil de Développement ouvre la voie à de nouvelles façons de travailler les sujets dont la compétence incombe aux collectivités mais dont la portée concerne chaque habitant.

Les enjeux actuels impactent fortement les processus de réflexion et de conception des « plans » et des « schémas ». Jusqu'ici essentiellement techniques, ces démarches méritent d'être davantage fondées sur la communication, le dialogue, l'interaction et la négociation entre les différents acteurs du territoire. Le PCAET Pays Basque a saisi cette évolution. Le SCoT Pays Basque & Seignanx compte poursuivre en ce sens, en recherchant autant que possible à décloisonner les approches et à faciliter le partage avec le plus grand nombre d'acteurs.

La volonté d'impliquer rend d'autant plus nécessaires le suivi et l'évaluation des engagements affichés. Les indicateurs d'évaluation retenus à ce stade du PCAET, au moins sur les actions concernant directement le SCoT, semblent insuffisamment opérationnels. Pour exemple, le nombre de réunions sur un sujet ne garantit pas forcément que le sujet soit traité.

Le PCAET Pays Basque mérite de fixer des actions et des indicateurs plus concrets, à la hauteur des ambitions qui guident ce Plan.

Face à l'urgence climatique et environnementale, et puisque le PCAET est une priorité pour la collectivité, celle-ci ne doit-elle pas désormais conditionner tous ses investissements et l'accompagnement des projets locaux à l'atteinte des objectifs du Plan Climat ?